

## L'hétérodoxie Institutionnaliste et Néo-Institutionnaliste

Ahmed SILEM\*

### Résumé

Dans ce bref article nous proposons un survol pédagogique de l'archéologie du courant économique dit institutionnaliste qui s'est développé contre l'économie politique dominante et qui est en passe de déboucher sur un programme de recherche porteur par le jeu de fertilisation croisée avec le programme académique.

Nous commencerons par l'évocation de l'institutionnalisme américain, le mouvement précurseur avec lequel il ne faut pas le confondre. L'économie institutionnelle comprend en effet, en plus de l'institutionnalisme américain, notamment l'école historique allemande, la socio-économie à la française illustrée par François Perroux, Jean Marchal, Jean Lhomme, Alfred Sauvy et beaucoup d'autres, sachant que la récente économie des conventions française en est un avatar, et enfin le néo-institutionnalisme et le courant de l'économie évolutionniste qui s'expriment un peu partout dans le monde.

Cette archéologie va montrer qu'au rejet du programme du courant dominant dit classique et néo-classique, proposé par l'institutionnalisme, suivra la tentative de synthèse du néo-institutionnalisme.

### الملخص

يقترح هذا المقال تقديم عرض بيداغوجي لتيار اقتصادي حديث يعرف بالتيار المؤسساتاتي، الذي تطور ضد تيار الاقتصاد السياسي المسيطر.

يتطرق المقال لتطور الحركة المؤسساتاتية من خلال تقديم المؤسساتاتية الأمريكية باعتبارها تمثل الحركة الرائدة في هذا التيار المؤسساتاتي، بالإضافة لهذه الحركة فإن الاقتصاد المؤسساتاتي يضم أيضا المدرسة التاريخية الألمانية و مدرسة الاقتصاد الاجتماعي الفرنسية الممثلة بفرنسوا بيرو و جان ميشال و آخرين. و تتميز هذه الدراسة بعرض مفاهيم اقتصادية حديثة في إطار نظرية الاقتصاد الجديد للمؤسسات مثل: تكاليف المعاملات و جودة الحكم و النظرية التطورية للاقتصاد، هذه المفاهيم حلت محل المفاهيم الاقتصادية الكلاسيكية و النيوكلاسيكية السابقة.

### 1 - L'institutionnalisme contestataire

Face à l'économie classique et néo-classique qui constituent l'orthodoxie en économie, plusieurs courants insatisfaits par l'économisme abstrait, statistique (figé), réductionniste et isolationniste (*homo æconomicus* libre, informé et rationnel) se sont développés pour prendre en compte l'histoire et donc l'évolution, la culture, la société, les institutions, les interdépendances négligées par les modélisations simplificatrices des robinsonnades académiques. Après la contestation historiciste des « supposées théories scientifiques » des classiques, comme par exemple la théorie des avantages

\* Professeur des Universités, Euristik, Université Jean-Moulin LYON3, France.

comparatifs de David Ricardo qui, en fait, de science ne fait que masquer l'idéologie du libéralisme économique, l'économie institutionnelle prend véritablement racine avec l'institutionnalisme américain.

### 1.1. L'origine historiciste

L'école historique économique allemande, dite historiciste, est encore appelée école de l'économie nationale (*Historische Schule der National Ökonomie*). Elle est l'héritière en quelque sorte du mercantilisme caméraliste<sup>1</sup> poursuivi par Friedrich List<sup>2</sup>. Apparue dans les années 1840 pour se développer surtout à partir des années 1880, l'école historique réunit des économistes<sup>3</sup> qui refusent les modèles théoriques élaborés au même moment par les économistes classiques, puis par les marginalistes avec lesquels ils engagent une polémique fameuse, le *Methodenstreit*, vue à l'époque comme « la bataille intellectuelle du siècle ». Selon les historicistes, on ne peut appliquer un modèle unique comme le font les classiques et les néoclassiques pour analyser les sociétés différentes. Ils considèrent donc que les lois du développement économique doivent être découvertes en étudiant l'histoire des économies nationales qui sont toutes différentes. De la sorte, la révolution méthodologique est bien visible : l'école historique allemande, qui est en fait plus une école d'économistes que d'historiens, adopte en effet une démarche inductive. Elle s'oppose clairement à la méthode déductive des classiques, et des néoclassiques leurs contemporains. Les lois économiques doivent être élaborées à partir de l'accumulation de données historiques rigoureusement éprouvées. Une analyse comparative doit permettre de dégager de grandes constantes, et partant, de trouver des lois économiques et sociales de portée générale.

L'école historique allemande n'est pas qu'une révolution méthodologique, elle est aussi une autre philosophie de l'homme que ses représentants ne cherchent pas masquer sous les étiquettes de théorie ou de science. Elle se caractérise par une vision morale assumée, car la science économique en tant que science sociale, n'est pas socialement neutre. L'école se nomme d'ailleurs avec Gustav Schmoller historico-éthique car elle refuse une économie basée sur le principe d'égoïsme. L'isolationnisme de l'*homo oeconomicus* des classiques et des néo-classiques n'est pour la plupart des historicistes que l'expression d'une idéologie débouchant sur le libéralisme qui ignore que les individus ne sont pas de même puissance, ne disposent tous de la même information et ne poursuivent pas toujours le même objectif. Pour le courant académique le consommateur rationnel ne cherche qu'à maximiser sa satisfaction, et le producteur son profit. Or il y a bien

d'autres facteurs dans le comportement économique des hommes, et l'analyse économique se doit d'éviter faire abstraction des aspects moraux, culturels et spirituels (cf. le rôle de la religion développé par Werner Sombart et Max Weber) et de ceux qui sont liés à la nationalité et à la race, dans la vie sociale. Parmi les représentants de l'école historique vont se trouver des universitaires dits « *socialistes de la chaire* » qui préconiseront les réformes sociales adoptées par Bismarck à la fin du siècle.

En résumé, l'historicisme, sur une base méthodologique inductive, a introduit l'idée que les sociétés sont diverses et variées, qu'il y a des étapes de développement comportant chacune des modes de gestion spécifique, que les comportements des hommes ne sont pas réductibles aux calculs de maximisation des satisfactions et du profit. Pour la majorité des historicistes, le marché n'est pas le seul moyen de régulation de la société, l'État ignoré par l'économie classique et néo-classique peut jouer un rôle. Il s'agit là d'une hétérodoxie systémique. Ce sont ces éléments que va développer l'institutionnalisme américain mais en accordant plus d'importance aux recueils et aux traitements des données statistiques

## **1.2. Le développement de l'institutionnalisme**

Comment peut-on ignorer l'expérience (et donc l'histoire) de l'individu dans le développement des connaissances, comment peut-on négliger l'environnement dans le processus de décision et les choix du décideur se demandent les institutionnalistes<sup>4</sup> à la fin du 19<sup>ème</sup> et au 20<sup>ème</sup> siècle, parfaits héritiers de l'Historicisme. De telles questions conduisent, d'une part, à l'hétérodoxie systémique comme par exemple le socialisme réformiste de J.R. Commons ou bien la critique du capitalisme par J. K. Galbraith avec la notion de filière inversée<sup>5</sup> et, d'autre part, à l'hétérodoxie méthodologique plus réaliste, plus inductive, sous sans doute l'influence de la philosophie pragmatique de Charles Sanders Peirce. Le pragmatisme pose que toute connaissance est une réponse à un problème, l'économie politique devient dans cette perspective une simple procédure, au lieu d'être une science, pour satisfaire des besoins des hommes dans des sociétés diverses non réductibles à un modèle théorique général.

L'histoire et les institutions ont partie liée, et les institutionnalistes analysent les évolutions historiques des institutions, c'est-à-dire s'intéressent au développement de nature qualitative dépassant de la sorte l'analyse de la croissance de nature quantitative. Sur cette base, il paraît logique de suivre Philip. A. Klein<sup>6</sup> en affirmant que l'expression économie évolutionniste serait plus conforme au programme de recherche de ce courant

institutionnaliste. Il est alors difficile de caractériser simplement l'institutionnalisme aux multiples visages, sauf à écrire que l'on désigne par institutionnaliste : tout auteur qui donne plus d'épaisseur sociale à l'analyse du comportement.

Moins lapidairement, la liste des caractères proposée par Joseph A. Schumpeter pour l'historicisme peut s'appliquer peu ou prou aux différentes manifestations de l'hétérodoxie institutionnaliste :

- La relativité et rejet des lois générales, des lois universelles au profit des cas, des stades ou étapes de développement, des groupes sociaux (par exemple la classe de loisir de Veblen, les dirigeants et les salariés chez Commons, les dirigeants et les actionnaires chez Berle et Means, etc. )

- L'idée de l'unité de la vie sociale et de la relation inséparable entre ses éléments, le holisme et rejet de l'individualisme méthodologique

- Le point de vue anti-rationaliste, anti-maximisateur, ce qui justifie l'analyse des comportements (béhaviourisme)

- L'attitude évolutionnaire et le rejet l'analyse statique des prix.

- La recherche du concret et des causes concrètes hors de causes générales avec le rejet de l'abstraction néo-classique. L'institutionnalisme ne se départit pas de l'approche inductive, empirique ou historiciste. Cela revient à rejeter la méthode hypothético-déductivo-nomologique de l'économie néo-classique pour laquelle la dimension nomologique est rarement explicitée. Comme l'indique Olivier Favereau, la théorie standard de l'équilibre général ne connaissait pas les règles.

- En conséquence du caractère précédent, l'explicitation des postulats et des critères de valeurs est une nécessité pour tout chercheur institutionnaliste, comme l'affirment aussi bien Gunnar Myrdal<sup>7</sup> que François Perroux lorsqu'il évoque les conceptions implicitement ou explicitement normatives.

- Le point de vue organique, l'organicisme social avec le rejet de l'économisme au profit de l'approche au mieux multidisciplinaire et au pire sociologiste ou socio-biologiste (cf. Th.Veblen pour qui les institutions régissent les modes de pensée et les systèmes de valeur ou de croyances).

Pour les développements de l'institutionnalisme on retient généralement :

- Recherche d'une méthode rigoureuse dans l'analyse quantitative (particulièrement avec Mitchell fondateur du NBER : bureau national de recherche économique)

- Plaidoyer en faveur du contrôle social des entreprises avec J.M. Clark (1926) et surtout J.K. Galbraith (le contre pouvoir ou pouvoir compensateur). Ses analyses en termes de technostruture s'inscrivent en droites lignes des travaux de Berle et Means, de James Burnham.

Les institutionnalistes prônent la "troisième voie" qui est celle du pouvoir des dirigeants salariés. Le succès populaire de cette idée sera cultivé à l'extrême par l'ex-troskyste James Burnham (1941) dans " *The Managerial Revolution or what is happening in the world now*, New York, 1941"<sup>8</sup> dans lequel il montre que le capitalisme au lieu de laisser la place au socialisme se transformera en société directoriale aux États Unis, en Allemagne et au Japon. Ce mouvement de la troisième voie se poursuivra avec Daniel Bell qui publie *The end of ideology* en 1960 qui n'est pas sans influence sur Georges Friedman.

On signalera que l'institutionnalisme américain n'a été accessible aux francophones qu'à la suite des initiatives de Raymond Aron qui ont abouti à la traduction de la *leisure society* et de *managerial revolution* : l'institutionnalisme apparaissait aux yeux de Raymond Aron comme la seule riposte acceptable en Europe face au communisme, en ce qu'il n'est « ni de gauche ni de droite ». C'est ce qu'on peut appeler de la *soft ideology*, exception faite pour l'œuvre baroque de Veblen. Raymond Aron avec *l'opium des intellectuels* reprend l'analyse J. Burnham.

Toutefois le message anti-économiste de Veblen est atténué par ses disciples, en particulier par J.R. Commons pour qui l'analyse économique doit porter sur du marché, mais il manque une théorie des prix, malgré l'usage du calcul à la marge. Cette atténuation de l'anti-économisme ira jusqu'au néo- institutionnalisme qui va notamment préciser les conditions favorables aux échanges sur les marchés et dans quelles situations, le marché est supérieur à toute autre forme de régulation pour réaliser le bien être..

## **2 – Le néo-institutionnalisme et le retour du marchandage.**

Originellement le terme néo-institutionnalisme désignait les tout premiers économistes de la génération qui a suivi celle des fondateurs (Veblen, Commons, Mitchell) et qui adhèrent au programme de l'institutionnalisme tel que Commons l'a exposé. Plus récemment le nom de néo-institutionnalisme est apparu synonyme de « nouvelle économie institutionnelle », expression proposée par Oliver E. Williamson, l'un de ses principaux représentants, dans: "*The economic institutions of capitalism*", (Free Press, 1985) et qu'il reprend dans le *JEL* de Septembre 2000<sup>9</sup>).

La nouvelle économie institutionnelle commence avec l'article de Coase (1937) qui introduit les coûts de transaction dans l'analyse économique et oppose la firme au marché. Le marché est réhabilité dans cet article séminal

qui définit la nature de la firme expose les éléments du choix entre « faire » (ou opter pour l'entreprise) et « faire faire » (ou recourir au marché).

S'appuyant sur les travaux de Ronald Coase, de Douglass Cecil North et de Oliver E. Williamson, Eric Brousseau définit la nouvelle économie institutionnelle comme une « économie des transactions qui étudie les structures de «Gouvernance» (contrats, organisations, institutions) à partir de la notion de coût de transaction et d'hypothèses de rationalité limitée, d'opportunisme et d'incertitude ». Il apparaît dans ce programme, que le néo-institutionnalisme trouve ses racines dans l'économie néo-classique qu'il cherche à amender ou pour laquelle il envisage un programme de recherche étendu par la prise en compte d'hypothèses plus réalistes impliquant des individus socialement organisés qui ne sont plus les automates du modèle de l'équilibre général. Olivier Favereau parle de théorie standard étendue pour désigner le phénomène d'addition de l'organisation au marché<sup>10</sup>.

Ce courant envisage le développement et le changement institutionnels comme déterminés par la logique d'optimisation visant à utiliser efficacement des ressources rares pour satisfaire les besoins humains. Alors que pour les institutionnalistes traditionnels la structure institutionnelle (répartition des droits) détermine la définition de l'efficacité économique, pour les néo-institutionnalistes l'efficacité économique produit la trame institutionnelle (le marché, la firme ou l'alliance) d'un système économique. Pour l'économiste des organisations Claude Ménard les institutions sont « un ensemble de règles socio-économiques, mises en place dans des conditions historiques, sur lesquelles les individus ou les groupes d'individus n'ont guère de prise, pour l'essentiel, dans le court et le moyen terme »<sup>11</sup>. Ces règles ont pour objet d'assurer le fonctionnement de l'organisation ou du système économique. C'est à peu de chose près la même conception qu'expriment James March et J. Olsen<sup>12</sup> en écrivant que les institutions définissent les cadres où se déploient les comportements individuels, l'action collective ou encore les politiques publiques.

La notion d'institution pour D.C. North<sup>13</sup> est quasiment identique mais elle insiste sur la dimension informationnelle plus souvent implicite chez la plupart des autres auteurs :

*" Les institutions sont les règles du jeu dans une société donnée ou, plus formellement, elles sont les contraintes établies par les hommes qui encadrent l'interaction humaine. (...) Les institutions réduisent l'incertitude en procurant une structure à la vie quotidienne. (...) L'intégration des choix individuels et des contraintes institutionnelles qui s'imposent à l'éventail de*

*choix est un pas en avant décisif dans l'unification de la recherche en sciences sociales "*

Avec cette idée de réducteur d'incertitude, les institutions, comme l'explique Ivan Samson<sup>14</sup>, ont pour fonction de permettre aux agents économiques d'accumuler de l'information. En cela l'économie des conventions et en partie l'économie évolutionniste, lorsqu'elle porte son regard notamment sur les routines, ne sont plus que des avatars ou en tout cas des développements spécifiques d'un aspect de l'économie néo-institutionnelle. Cela est plus particulièrement flagrant avec les travaux de Douglass C. North<sup>15</sup> dans son analyse du processus du développement économique. Toutefois, ce rôle des institutions dépend de la nature du néo-institutionnalisme. De ce point de vue, P. Hall et R. Taylor<sup>16</sup> en distinguent trois grands courants : le néo-institutionnalisme historique (IH), le néo-institutionnalisme de la théorie des organisations, encore appelé néo-institutionnalisme sociologique (IS), et le néo-institutionnalisme du choix rationnel (ICR) Bruno Amable<sup>17</sup> synthétise les caractères de ces trois courants par le tableau ci-dessous :

**Tableau 1. Trois institutionnalisations**

	IH	ICR	IS
Principes fondamentaux	Perspective calculatrice et asymétries de pouvoir	Perspective calculatrice et asymétries d'information	Perspective culturelle et apprentissage
Comportement des agents	Comportement stratégique dans les limites données par les asymétries de pouvoir	Comportement stratégique	Comportement routinier
Rôle des institutions	Fournir des visions du monde qui façonnent les préférences et influence la décision, réguler les conflits	Réduire l'incertitude et faciliter la coordination	Fournir des modèles moraux ou cognitifs pour l'interprétation et l'action
Changement institutionnel	Rendu possible par la crise	Possible si les institutions deviennent inefficaces	Difficile en raison de la dimension "culturelle"; par apprentissage et sélection.
Points faibles	Vague dans l'influence des institutions sur le comportement. A priori compatible avec ICR ou IS.	Vision simpliste du comportement humain (rationalité, individualisme,...).	Négligence des conflits de pouvoir, rôle passif des agents, explications « culturalistes » ad hoc.

En lisant ce tableau, il est clair que la définition de l'institution que donnent qu'évoque la dernière partie de la citation ci-dessus de D.C. North et celle que donne I. Samson correspondent au néo-institutionnalisme du choix rationnel. Norman Uphoff attire cependant l'attention sur la nécessité

d'éviter la confusion entre institution et organisation. Il précise que l'institution, qui a vocation à intervenir dans la durée, rend des services aux organisations et non pas aux individus, à la différence de l'organisation moins pérenne et qui est au service de ses membres<sup>18</sup>. La lecture du tableau indique cependant la pérennité ne signifie pas fixité une fois pour toute. Le changement institutionnel est toujours possible, même s'il est plus moins difficile. Il faudrait éventuellement ici faire appel à une analyse interne en appliquant la théorie évolutionniste au changement institutionnel pour mettre en évidence la probable contrainte de sentier (chemin de dépendance), c'est-à-dire la difficulté d'échapper au déterminisme.

Dans cette perspective néo-institutionnaliste et sociologique (IS), en prenant l'exemple des firmes, celles-ci ne sont plus analysées comme des fonctions de production mais comme des structures de gouvernement, ce qui conduit à porter l'attention sur la négociation, l'exécution, la modification et l'abandon éventuel d'accords contractuels innombrables - formels et informels - permettant à la firme de faire des économies sur les coûts de transaction. Les règles du jeu ne changent et les routines ne sont abandonnées que face à des circonstances exceptionnelles. Telle est l'analyse des institutions que peut faire l'économie évolutionniste qu'il faut cependant davantage présenter.

L'économie évolutionniste est un courant d'analyse économique qui, en s'inspirant des théories biologiques et institutionnalistes, décrit le développement des systèmes et des organisations comme une transformation qui se fait au cours du temps. Le rejet par Armen Alchian<sup>19</sup> du postulat standard de maximisation d'une fonction objectif sous contrainte l'a conduit à formuler le principe selon lequel les firmes sont guidées par la recherche de « règles de conduite » permettant leur survie. C'est la substitution d'une logique de satisfaction à une logique de maximisation, dans la voie tracée par Herbert Alexander Simon, elle-même couplée aux analogies biologiques, qui conduiront Sidney G. Winter à affirmer, à l'instar de la sélection écologique des espèces qui agit à long terme, que c'est aux structures des firmes qu'il faut se référer pour comprendre leur évolution. Les firmes formalisent des règles de décision qu'elles appliquent d'une manière routinière, jusqu'à ce que des circonstances exceptionnelles les obligent à changer.

Héritière du programme de recherche institutionnaliste (Commons, Mitchell,) l'approche évolutionniste de l'économie reprend l'idée schumpéterienne - développée par Kenneth E. Boulding (1910-1993) dans *Evolutionary Economics* (1981) - selon laquelle l'entrepreneur innovateur,

en changeant ses comportements routiniers, est à l'origine de la dynamique du système économique. Elle se caractérise par trois orientations majeures :

- l'analyse du comportement des firmes en référence à un principe de sélection qui agit sur l'évolution des firmes en choisissant celles qui présenteraient les « gènes » les plus adaptés au contexte concurrentiel;

- l'interprétation du progrès technique (innovation) comme un processus cumulatif, localisé et spécifique. Il serait le résultat de facteurs permanents – d'hérédité au sens biologique – qui sont les « gènes » des firmes, et sont interprétés comme des « routines » appliquées par les agents et qui fondent leurs comportements;

- la conception de l'environnement économique comme un ensemble des évolutions possibles d'une population d'organisations tributaire d'un principe de contingence et de variété, ce qui conduit à attribuer une nature génétique aux enchaînements sélectifs qui évoluent de façon irréversible.

Si l'évolutionnisme et plus largement l'institutionnalisme sont pour les économistes qui travaillent sur l'économie du développement et des changements technologiques ce qu'est la propose pour M. Jourdain, il revient cependant à Richard R. Nelson et Sidney G. Winter (*Une théorie évolutionniste du changement économique* 1982) d'avoir jeté les fondements d'une école évolutionniste dont la référence aux modèles de biologiques de type darwinien de sélection naturelle tient une place centrale. Ainsi, si on prend en compte des interactions récurrentes entre les agents, et l'hypothèse cognitive qui fait des agents des sujets qui construisent leurs comportements au cours d'apprentissages, ceux-ci se font sur le long cours, par des mécanismes de répétition et d'expérimentation, qui se surajoutent et se complexifient en enrichissant les compétences des agents.

Cette compétence est retenue par les agents sous forme de connaissances matérialisées et comprises dans les « routines organisationnelles » qui prennent ainsi le statut de bien collectif et spécifique du fait de l'expérience unique et propre à chaque firme. Ce dernier point débouche sur la proposition formulée par G. Dosi, D. J. Teece et S. G. Winter (« Vers une théorie de la cohérence de la grande entreprise », *REI*, 1990) relative au caractère « historiquement déterminé » de l'évolution des firmes.

En fait, la nature des compétences accumulées et la capacité à développer en son sein les apprentissages nécessaires pour continuer à évoluer dans un environnement changeant finissent par donner naissance à une « contrainte de sentier » (*path dependancy*) qui est le chemin prédéterminé par la nature même des actifs spécifiques des firmes (compétences, savoir-faire, etc.).

**Propos d'étape**

En suivant François Régis Mahieu<sup>20</sup> pour analyser les rapports entre l'hétérodoxie institutionnaliste et le développement de l'économie standard, il conviendrait de distinguer quatre phases de développement de l'institutionnalisme en économie :

Le 1<sup>er</sup> niveau est celui de l'encastrement de l'économie dans le social, phénomène sur lequel ne cesse d'insister Mark Granovetter. Il s'agit ici de normes, habitudes, traditions, mœurs, religion, appartenance communautaire et toutes les institutions informelles à caractère spontané. C'est le niveau auquel se situait Th. Veblen.

Le 2<sup>ème</sup> niveau est celui de l'économie des droits de propriété et de l'environnement institutionnel (règles formelles, droits de propriété, constitution). C'est celui de la réhabilitation du marché par la nouvelle économie institutionnelle de R. Coase en 1937.

Le 3<sup>ème</sup> niveau est celui de l'économie des coûts de transactions et de la gouvernance (résolution de conflits, gains mutuels par les gains mutuels), faisant une large place aux concepts simonniens de rationalité limitée, de solutions satisfaisantes.

Le 4<sup>ème</sup> niveau correspond à l'analyse courante néoclassique en termes d'optimum, d'efficacité, optimum, d'analyse principal/agent, d'asymétrie de l'information, de généralisation des comportements opportunistes déjà présents dans le 3<sup>ème</sup> niveau.

Et s'il faut conclure, alors force est d'admettre que le néo-institutionnalisme est d'une part multidisciplinaire et, d'autre part, "pluraliste" sur le plan politique en ce que l'institutionnalisme n'implique plus la contestation du capitalisme et de l'économie de marché.

## References

---

<sup>1</sup> Les sciences camérales ou la caméralistique correspondent à l'ensemble des connaissances nécessaires pour administrer et gérer les finances de l'État

<sup>2</sup> Friedrich List (1789-1846) qui fut à l'origine de l'association générale des industriels allemands (1819) aboutissant à l'adoption de l'Union douanière (*Zollverein*) présente, dans son livre *Système national d'économie politique* (1840), l'une des premières analyse en termes de stade de développement. Par cela il montre les limites du modèle ricardien et de l'économie classique qui ne peut s'appliquer comme instrument d'analyse et de recommandation de politique économique qu'aux pays ayant atteint le stade de l'économie britannique..

<sup>3</sup> Les principaux auteurs sont Charles Knies, Wilhelm Roscher, Bruno Hildebrand, Gustav von Schmoller, Karl Bücher, Arthur Spiethoff, Werner Sombart, Adolf Wagner, Max Weber, Georg Knapp.

<sup>4</sup> Thorstein Veblen ( 1857- 1929), John Rodgers Commons ( 1862 - 1945), W.C. Mitchell ( 1874- 1948). Si l'œuvre fondatrice de l'institutionnalisme américain est *The Theory of the Leisure Class: An Economic Study of Institutions*, 1899 de Thorstein Veblen, c'est cependant J.R. Commons qui en fait la présentation dans *Institutionnal economics* en 1934. Veblen, Commons et Mitchell sont généralement considérés comme les fondateurs de l'économie institutionnelle. Allan Gruchy applique l'expression économie néo-institutionnelle pour les travaux de Richard Ely, John Maurice Clark (1884-1963), Adolf Berle (1895-1971) et Gardiner C. Means (1896-1988) co-auteurs de *Modern corporation and private property* (1932), James Burnham (1905-1987), John.Kenneth Galbraith (1908-2006), auxquels sont associés des auteurs non américains comme par exemple Gunnard Myrdal..

<sup>5</sup> La « filière inversée » caractérise le capitalisme américain de l'ère de l'opulence. La publicité joue le rôle capital qui consiste à susciter les besoins en biens et services marchands, sans aucun souci pour les besoins collectifs gratuits, souvent complémentaires des besoins individuels : par exemple, publicité pour les automobiles particulières, alors qu'il n'existe pas de zones de stationnement suffisantes et des voies de circulation adaptées au flot de véhicules.

<sup>6</sup> Klein Ph. A. : « Économie institutionnelle », dans Douglas Greenwald ed. *Encyclopédie économique*, McGraw Hill 1982, Tr. Française Economica, 1984, p.304

<sup>7</sup> Myrdal (G.), 1978. - Institutional Economies. *Journal of Economic Issues*, 12-4 :771-783.

<sup>8</sup> Livre traduit sous le titre. *L'ère des organisateurs* aux éditions Calmann-Lévy en 1947 avec une préface de Léon Blum.

<sup>9</sup> Williamson Oliver E : "The New Institutional Economics: Taking Stock, Looking Ahead", *Journal of Economic Literature*, sept 2000, Volume 38, Issue 3595-613

<sup>10</sup> Favereau Olivier : « marchés internes, marchés externes », *Revue économique*, Année 1989, Vol. 40, n°2 pp. 273-328

<sup>11</sup> Ménard Claude *Economie des organisations*, Paris ; repères, la découverte ; 1990.

<sup>12</sup> March J., Olsen J., *Rediscovering Institutions : The organisational basis of Politics*, Mac Milan, New York, 1989.

<sup>13</sup> North, D. C. *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, 1990, Cambridge Univ. Press, Cambridge, U.K,

<sup>14</sup> Samson Ivan : « La stabilisation de la transition dans les sociétés post-socialistes », disponible à : [http://www.upmf-grenoble.fr/pepse/IMG/pdf/La\\_stabilisation.pdf](http://www.upmf-grenoble.fr/pepse/IMG/pdf/La_stabilisation.pdf)

<sup>15</sup> North, Douglass Cecil. : Le processus du développement économique, présentation de Claude Ménard ; traduit de l'anglais par Michel Le Séac'h., 2005.-Paris : Éd. d'Organisation. Titre original : *Understanding the process of economic change*. -

<sup>16</sup> Hall P A. et Taylor R.C.R. « La science politique et les trois néo-institutionnalismes ». *Revue Française de Sciences Politiques*, vol. 47 n°3-4, 469-496, juillet 1997.

Amable Bruno « Les systèmes d'innovation », Contribution à *l'Encyclopédie de l'innovation* dirigée par Philippe Mustar et Hervé Penan , éditions Économica, Paris, 2003, 749 pages

<sup>18</sup> Uphoff Norman "Institutional capacity and decentralization for rural development" Cornell Institute for Food, Agriculture and Development; cité par Christian Fusillier sur :

[institutionnel.redev.info/Doc/biblio\\_sept\\_2004/Fiche7\\_Uphoff\\_Fusillier.pdf](http://institutionnel.redev.info/Doc/biblio_sept_2004/Fiche7_Uphoff_Fusillier.pdf)

<sup>19</sup> Alchian Armen A. "Uncertainty, Evolution and Economic Theory" *Journal of Political Economy*, n° 58, 1950, pp 211-221.

<sup>20</sup> MAHIEU (F. R.) *Histoire de la pensée économique*, «chapitre 3 : la pensée socio-historique », sur son site :

[mapage.noos.fr/HISTOIREECONOMIQUE/Suitechap4.html](http://mapage.noos.fr/HISTOIREECONOMIQUE/Suitechap4.html) -

## Bibliographie

- BOULDING (K.), 1957. – “Institutional Economics, a New Look at Institutionalism”. *American Economic Review*, 47-2 : 1-12.
- BROUSSEAU (E.), 1989.- « L'approche Néo-Institutionnelle de l'économie des coûts de transaction: une revue », *Revue Française d'Economie*, volume 9 (4), 1989, p. 123-166
- BROUSSEAU (E.), 1999.- « Néo-institutionnalisme et Évolutionnisme: Quelles Convergences? », *Economies et Sociétés*, Série Débats
- COASE (R. H.), 1937.- « The nature of the firm », *Economica*, p. 386-405, traduit en français dans la *Revue française d'économie*, volume II, n°1.
- COASE (R. H.), 2005.-, *L'entreprise, le marché et le droit* éd. d'Organisation, traduction de l'édition anglaise en 1988,
- COLIN (J.-Ph.), 1990.- Regards sur l'institutionnalisme américain », *Cahiers de Sciences Humaines*,. 26 (3);: 365-377
- DUTRAIVE (V.), 1993.- La firme entre transaction et contrat, *Revue d'économie politique*, vol. 103, n°1,
- DURAND (R.), 2000.- *Entreprise et évolution économique*, Paris, Belin
- FAVEREAU (O.), 1989.- « marchés internes, marchés externes », *Revue économique*, Année 1989, Vol. 40, n°2 ,pp. 273-328
- GOMEZ (P.-Y), 1996.- *Le gouvernement de l'entreprise*, Paris, Interéditions
- GROSSACK (I.), LOESCHER (S.), 1980. - Institutional and Mainstream Economics : Choice and Power as the Basis for a Synthesis. *Journal of Economic Issues*,14-4 : 925-936.
- GRUCHY (A.), 1969. – “Neo-institutionalism and the Economics of Dissent”. *Journal of Economic Issues*. 3-2 : 3-17.
- GRUCHY (A.), 1987. - *The Reconstruction of Economics. An Analysis of the Fundamentals of Institutional Economics*. New York, Greenwood Press,173 p.
- KLEIN (Ph. A), 1984.- « Économie institutionnelle », dans Douglas Greenwald ed. *Encyclopédie économique*, McGraw Hill 1982, Tr. Française Economica,
- KNIGHT (F.), 1952. – “Institutionalism and Empiricism in Economics”. *American Economic Review*. 42-2 : 45-55
- LANGLOIS (R. N.),1986.- *Economics as a process, Essays in the New Institutional Economics*, Cambridge University Press, Cambridge, U.K

- 
- MAHIEU (F. R.) *Histoire de la pensée économique*, «chapitre 3 : la pensée socio-historique », sur son site : [mapage.noos.fr/HISTOIREECONOMIQUE/Suitechap4.html](http://mapage.noos.fr/HISTOIREECONOMIQUE/Suitechap4.html) -
- MÉNARD C., [1990], *L'économie des organisations*, Paris, La Découverte
- MINGAT (A.), SALMON (P.), WOLFELSPERGER (A.), 1985. – *Méthodologie économique*. Paris, PUF, 576 p.
- MYRDAL (G.), 1978. - Institutional Economics. *Journal of Economic Issues*, 12-4 :771-783.
- NELSON (R.), and WINTER (S.), 1982.- *An Evolutionary Theory of Economic Change* Cambridge, MA: Harvard University Press.
- NORTH (D. C), 1992, « Institutions », *Journal of Economic Perspectives*, 5:2, p. 97-112
- NORTH, (D. C.), 2005.-Le processus du développement économique, présentation de Claude Ménard ; traduit de l'anglais par Michel Le Séac'h. - Paris : Éd. d'Organisation. Titre original : *Understanding the process of economic change*. -
- WILLIAMSON (O.E.).1975.- *Markets and Hierarchies: Analysis and Antitrust Implications*. New York: The Free Press.
- WILLIAMSON (O.E.), 1985. - *The Economic Institutions of Capitalism*. New York, The Free Press, 450 p., traduction française *les institutions de l'économie*, 1994, Paris, Interéditions